

23030 - Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées

**Proposition d'attribution de subventions aux
associations œuvrant dans le domaine gérontologique
et d'approbation de projets de convention à conclure
entre le Département du Bas-Rhin et les structures
concernées**

CP/2019/395

Service chef de file :

F - Mission autonomie

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations et structures œuvrant dans le domaine gérontologique, ainsi que d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ABRAPA et d'autoriser son président à la signer.

Il est proposé de décider d'attribuer les subventions suivantes :

1) Accueil de jour Neuhof – ABRAPA

Pour répondre aux problèmes d'isolement des personnes âgées, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et l'ABRAPA ont décidé de créer l'accueil de jour Maryse Bastie en 1997.

Cet accueil de jour propose un ensemble d'activités à destination des personnes âgées de Strasbourg pour :

- Lutter contre l'isolement, la solitude des aînés et proposer un lieu d'accueil et d'échange de proximité pour la population ;
- Maintenir les capacités d'autonomie des personnes en les dynamisant et en leur redonnant confiance en eux ;
- Développer des actions de prévention en santé (repas équilibré, responsable titulaire du diplôme d'infirmier, actions de prévention des chutes,...) ;
- Soutenir les aidants, familles ou conjoint en charge permanente d'un de leur proche.

En 2018, 68 personnes ont été accueillies à l'accueil de jour pour un total de 4 769 journées. La moyenne de personnes accueillies quotidiennement est de 19,30 soit un taux d'occupation de 96,50% (20 places autorisées).

L'ABRAPA a sollicité le Département du Bas-Rhin pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2019. Il est proposé à la Commission Permanente

d'attribuer une subvention d'un montant de 93 220 € à l'ABRAPA pour participer au financement de l'accueil de jour Neuhof et de valider le projet de convention annexé au présent rapport.

2) Association Pierre CLEMENT

L'association Pierre Clément œuvre depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage, par le développement des soins palliatifs (formations, sensibilisation et communication) ainsi que par le soutien de l'entourage (aide psychologique...).

En 2018, l'association Pierre Clément a déployé 28 actions de sensibilisation à destination du grand public et des professionnels, des formations initiales et continue à destination des bénévoles, 17 000 heures de bénévolat d'accompagnement de personnes en situation de maladie grave et fin de vie et 700 heures de bénévolat d'accompagnement de personnes en deuil.

L'association a sollicité le Département du Bas-Rhin pour le versement d'une subvention pour l'année 2019, afin de poursuivre son engagement auprès des personnes malades et leur famille.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Pierre Clément.

3) Synthèse des propositions

Afin de soutenir ces différentes structures, il est proposé à la Commission Permanente d'engager un montant total de 96 220€, sur les lignes de crédit 31 919, pour les associations :

- ABRAPA (93 220€) ;
- Pierre Clément (3 000 €) ;

Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention à conclure entre le Département et l'ABRAPA.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
31919	65-6574-538	96 226,00 €	96 226,00 €	96 226,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 96 220 € selon la répartition suivante :

- 93 220 € à l'ABRAPA au titre de son programme d'actions pour l'exercice 2019 ;

- 3 000 € à l'association Pierre CLEMENT au titre de la poursuite de son engagement auprès des personnes malades et leur famille pour l'exercice 2019 ;
- approuve les termes du projet de la convention, jointe en annexe, à conclure entre le Département et l'ABRAPA ;
- autorise son président à signer cette convention financière.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY